

Bac 2025 : corrigé de philosophie, centres étrangers

Proposition de corrigé - non officielle. Baccalauréat général, session 2025, philosophie, centres étrangers groupe 1, code 25-PHGEG11. Les trois choix sont traités.

[Sujet officiel](#) · [Annales de ce concours ou examen](#)

Sujet 1 - Peut-on douter des pouvoirs de la raison ?

Problème

La raison permet d'argumenter, de connaître et d'orienter une action. Mais elle peut produire des erreurs ou rencontrer des limites. Douter de ses pouvoirs signifie-t-il reconnaître ces limites, ou nier toute possibilité de jugement justifié ? Le doute lui-même doit être examiné comme un acte de raison.

Plan développé

- 1. Le doute est légitime face aux prétentions excessives.** Un raisonnement peut être cohérent et reposer sur une prémisse fausse. Des arguments peuvent servir à rationaliser une préférence déjà fixée. La raison ne garantit donc pas automatiquement la connaissance ; elle doit examiner ses points de départ et distinguer preuve, hypothèse et conviction.
- 2. Nier tout pouvoir de la raison rendrait le doute lui-même fragile.** Affirmer qu'aucun raisonnement ne vaut suppose de donner une raison d'accepter cette affirmation. Sans possibilité de comparer des arguments, on ne pourrait pas distinguer une critique et une opinion arbitraire. La raison se manifeste précisément lorsqu'une erreur est reconnue et corrigée.
- 3. Ses pouvoirs sont réels mais dépendent de conditions.** La logique, les observations et la discussion permettent des jugements plus solides, sans promettre de résoudre toute question de la même manière. Un problème moral n'est pas un calcul, mais il admet l'examen de raisons et de conséquences. Il faut donc douter de l'infailibilité de la raison, tout en reconnaissant sa capacité à éclairer ses propres limites.

Sujet 2 - L'art peut-il nous apprendre à voir le monde autrement ?

Voir autrement peut signifier changer d'opinion, remarquer un détail ou éprouver une réalité sous une forme nouvelle. L'œuvre ne donne pas nécessairement une leçon explicite ; elle transforme parfois l'attention elle-même.

- 1. L'art sélectionne et organise ce que nous percevons.** Une photographie peut isoler un geste quotidien que nous néglignons. Un récit peut faire ressentir une situation à partir du point de vue d'un autre personnage. L'œuvre rend alors sensible ce qui restait abstrait ou invisible dans nos habitudes.

2. Ce changement de regard n'est pas toujours une connaissance plus juste. Une représentation peut séduire, simplifier ou renforcer un stéréotype. Être ému ne prouve pas que l'on comprend toutes les causes d'une situation. L'art propose un regard ; le destinataire doit pouvoir le discuter et le confronter à d'autres expériences.

3. L'apprentissage réside dans l'ouverture de possibilités. Une forme nouvelle peut nous apprendre à suspendre une perception automatique et à comparer plusieurs perspectives. Il ne s'agit pas d'imposer une unique vision vraie, mais d'élargir la manière d'habiter et d'interroger le monde. L'art peut donc apprendre à voir autrement lorsqu'il renouvelle l'attention plutôt que de fournir simplement une opinion prête à accepter.

Sujet 3 - Explication du texte de Bentham

Thèse

Bentham analyse ici une fonction sociale de la religion : la croyance en un juge suprême peut compléter les sanctions et récompenses de l'État, dont les moyens d'observation et d'action sont limités. L'extrait étudie une utilité politique de la croyance ; il ne démontre pas l'existence du pouvoir divin.

Explication suivie

Le premier mouvement présente deux moyens d'influencer les conduites : punir les délits et récompenser des actions remarquables. Leur répartition n'est pas symétrique dans le texte : les peines relèvent de l'administration ordinaire, les récompenses sont réservées à des cas particuliers.

Ces moyens rencontrent ensuite une limite matérielle. Aucun pouvoir humain ne voit toutes les actions ni n'atteint tous les responsables. Certains actes échappent donc à une sanction ou à une reconnaissance. Les images des yeux et des mains résument respectivement le défaut d'information et le défaut de capacité d'intervention.

La croyance religieuse est présentée comme un complément : un être invisible, supposé omniscient et infailible, pourrait juger les actes qui échappent aux institutions. La crainte de ce jugement agit alors sur la conduite même en l'absence d'une surveillance humaine. L'extrait explique ce mécanisme par les propriétés attribuées à cet être, sans les établir comme des faits.

Enfin, Bentham précise son usage du mot religion. Parler d'elle comme d'une personne est une manière de désigner un ensemble de croyances et de pratiques qui entretiennent cette influence. La dernière conséquence est conditionnelle : diminuer ou déformer cette influence réduit ou altère le service que l'État en retire. Le texte ne permet pas d'en conclure que toute religion serait toujours bénéfique ni que tout devoir moral dépendrait de la crainte d'une peine.